

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD046-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 37
Votants : 45
Dont 8 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 22 avril 2011

Le 29 avril 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : REPARATION DU BARRAGE DE RHODAS SUR LA COMMUNE DE TRELISSAC –
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes SIMEON, DOAT, LABAILS, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT, PLAN.

MM. LE MAO, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS, ROUSSARIE, BARBARY, DASSEUX, PEYROUNY,
ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND, BOURGEOIS, GERAUD, LE VACON,
MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT, COLBAC, GEORGIADES, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BELOMBO, BOUSSARIE, MARCHAND, NOUGUEZ, ROUGIER, DECABRAS-MATA.

MM. FAYOLAS, TESTUT, CORTEZ, LE ROUZIC, BELLOTEAU, DOSSET, DUPUY, MATHIVET, MINGASSON.

POUVOIRS :

Mme BELOMBO	pouvoir à	M. DAUGIERAS
Mme MARCHAND	pouvoir à	M. LABAILS
M. DOSSET	pouvoir à	M. MOYRAND
M. LE ROUZIC	pouvoir à	M. ROUSSARIE
M. MATHIVET	pouvoir à	Mme PATRIAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. TESTUT	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DOSSET	pouvoir à	BOURGEOIS

DD046-2011

**OBJET : REPARATION DU BARRAGE DE RHODAS SUR LA COMMUNE DE TRELISSAC –
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que suite au diagnostic de solidité et de l'étude de faisabilité réalisés sur le barrage de RHODAS à Trélissac par un bureau d'études spécialisé et le maître d'œuvre de l'opération, la réparation du barrage a été décidée.

Qu' un avis d'appel public à la concurrence en procédure adaptée ouverte a été lancé le 18 février 2011 sur le site des marchés publics et le BOAMP.

La consultation est un marché unique.

Les variantes étaient autorisées à l'exception de la mise en œuvre d'un double rideau de palplanches métalliques.

Que la date de remise des offres était fixée au mercredi 16 mars 2011 à 16 h 00.

Les travaux étaient estimés à 522 000,00 € HT.

Critères d'attribution

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères suivants :

- Prix des prestations : 60%
- Valeur technique de l'offre : 35%
- Prise en compte de la notion de développement durable : 5 %

Que les plis ont été ouverts le 18 mars 2011.

Considérant que la commission d'appel d'offres réunie le 14 avril 2011 propose de retenir l'entreprise Verchéenne en solution variante pour un montant de travaux de 411 610 € HT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise Verchéenne.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**